

Science et gouvernance : les défis de la recherche

La gouvernance comporte essentiellement, me semble-t-il, deux volets importants : le premier est descriptif et le second est normatif. Si on ne compte plus le nombre d'ouvrages, de textes, d'articles de journaux coiffé du titre pompeux de gouvernance, c'est parce que cette notion, au plan descriptif, permet de poser une question qui, dans le contexte actuel, c'est-à-dire du postcommuniste et du triomphe du libéralisme et l'individualisme, rejoint un des enjeux clé du politique, l'essence du pouvoir : comment penser l'action publique, l'action politique non seulement dans les sociétés développées mais également dans le cadre de la mondialisation¹ ? Les sociétés occidentales sont traversées, depuis le début des années 80, de questions portant sur le rapport entre l'État et la société civile. L'État doit-il, par ses mesures sociales, répondre aux demandes incessantes et sans cesse croissantes de ses citoyens-clients ? Doit-il, au contraire, freiner l'élan de ces derniers et renvoyer à la société civile, elle-même, la tâche de s'occuper de ses demandes ? En d'autres termes : la société doit-elle s'autoréguler elle-même ou doit-elle plutôt faire l'objet de la régulation étatique ?

Deux principales réponses ont été apportées à l'égard de ces deux questions : 1) formulée par les pays de tradition anglo-saxonne (Canada, Grande-Bretagne, Australie, États-Unis), cette réponse consiste à désengager l'État de son rôle social, à laisser la société à elle-même et donc à exiger de la part des citoyens de développer des mécanismes pouvant répondre aux revendications provenant de la société civile elle-même; 2) la seconde réponse élaborée, cette fois-ci, par les pays scandinaves et également le Danemark et les Pays-Bas, consiste à dire que l'État doit conserver ses prérogatives sociales mais il doit néanmoins assouplir les règles régissant le milieu du travail afin de permettre à ce dernier de créer de nouveaux emplois et d'alléger, par le fait même, les charges sociales étatiques. Je ne tiens pas à examiner en détails les affirmations respectives des deux «camps», cela, bien entendu, impliquerait des développements qui m'éloigneraient de mon propos. Mais ce qui est commun aux deux cas, c'est qu'on assiste, ni plus ni moins, à une remise en question, depuis le début des

¹ Gerry Stoker, «Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance», *Revue internationale des sciences sociales*, no. 155, mars 1998, p. 19-30.

années 80, de l'État-providence. Plus précisément, c'est la fin de la période des Trente Glorieuses (1945-1975) qui, provoquant une série de conséquences fort importante (apparition des déficits publics, transformation des économies occidentales : chute du secteur secondaire et avènement des technologies de l'information et des biotechnologies, montée du chômage, etc. – ce que d'aucuns ont appelé la «crise de l'État-providence»), va être à l'origine de l'essor de la notion de gouvernance. Cette remise en question de l'État est certes plus radicale chez les pays anglo-saxons que chez les pays scandinaves. Mais, au demeurant, que ce soit l'impératif de «dégraissier» l'appareil étatique ou de recentrer le rôle de l'État, les sociétés occidentales sont toutes confrontées au même défi : comment penser de nouveau ce rapport entre l'État et la société civile ? Comment l'État doit-il agir dans ses rapports avec les citoyens, les associations et les entreprises ? En soulevant le problème de l'action politique, la gouvernance, dans sa dimension descriptive, reprend donc cette question.

Dégageant de manière nouvelle la question du rapport entre l'État et la société, la gouvernance doit également son émergence à un second élément : la montée de l'individualisme qui engendre la fragmentation sociale. Entendu au sens de Tocqueville, l'individualisme, ce «sentiment doux et paisible» qui incite l'individu à se replier sur lui-même et sa famille et tend dès lors à laisser la société civile à elle-même, n'a certes pas engendré le monstre étatique tentaculaire qui, étendant ses rameaux, son emprise sur le corps social, permet par là d'assouvir ses désirs de puissance, comme l'avait déjà évoqué l'historien français, mais néanmoins il nourrit le processus d'émancipation qui caractérise les sociétés libérales. Le développement de l'individualisme provoque par conséquent ce que plusieurs nomment la fragmentation, c'est-à-dire l'effritement et l'éclatement du tissu social. Faire l'inventaire des organismes, associations qui regroupent et défendent des intérêts privés dans nos sociétés contemporaines constitue un exercice puéril. Mais si la privatisation du public n'est plus à démontrer, relève du lieu commun, ce phénomène pose cependant la question de l'adéquation entre ce désir de liberté de l'individu et ses devoirs de citoyen, ses responsabilités politiques et sociales. Comment concilier cette volonté fort acceptable de développement et d'épanouissement personnel et les impératifs de la citoyenneté ? Dans ce sens, on renoue de nouveau avec

la notion de gouvernance : quel rapport faut-il établir entre le privé et le public, entre l'espace de la maisonnée et l'espace public, bref, comment penser le rapport entre l'action politique et le déploiement de l'individualisme ?

Fruit de la crise de l'État-providence et de l'expansion fulgurante de l'individualisme, la gouvernance s'inscrit aussi dans le contexte de la mondialisation. La chute du mur de Berlin est incontestablement un des événements marquant au cours des vingt dernières années. Il a non seulement mis un terme à 70 ans d'oppression au sein des États européens de l'Est mais il a également disqualifié le marxisme. En abattant le rideau de fer, les citoyens allemands ont devancé de quelque peu l'implosion intérieure du régime soviétique qui a certes marqué le triomphe du libéralisme mais qui a surtout permis d'ouvrir un nouvel espace international. La fin de la bipolarité est-ouest et des régimes prétendus non-alignés ont été les conditions de possibilité pour penser ce nouvel ordre mondial. La gouvernance offre ici, par la plasticité même de sa définition, la capacité de réfléchir à cette question.

L'écroulement de l'Empire soviétique ne permet pas seulement de redéfinir les relations internationales, il permet aussi d'ouvrir de nouveau le champ de l'épistémologie. Je m'explique. Fondé sur le matérialisme historique et dialectique, le marxisme conférait, par la dynamique interne de la lutte des classes et le déterminisme historique – la rationalité exhaustive du réel -, un mode d'explication au déroulement de l'histoire. Autrement dit, le marxisme constituait une grande source d'intelligibilité du mouvement historique. L'histoire a-t-elle un sens ? Le marxisme donnait une réponse cohérente et providentielle à cette question. Le déclin de cette pensée politique et sociale ouvre dorénavant de nouveaux horizons : comment rendre intelligible nos sociétés, pour reprendre le mot de Lipovetsky, «hyperindividualistes». Quels concepts est en mesure de rendre lisible l'opacité du social ?

Confrontés aux apories de l'État social, de l'individualisme et au déclin des régimes communistes, les pays occidentaux ont en quelque sorte été contraints de se redéfinir, d'interroger derechef les assises, les fondements, les fondations sur lesquelles

elles ont bâties leurs institutions sociales, culturelles et politiques. Comment agir dans ce nouveau monde ? La gouvernance a donc émergé d'une part comme matrice de cette auto-réflexion et d'autre part comme source de l'action publique².

La bonne gouvernance

Si la gouvernance n'avait comme seule ambition que de réfléchir aux conditions de possibilité de l'action publique dans un monde post-moderne, elle ne recueillerait pas l'accueil enthousiaste que l'on retrouve non seulement dans les médias, chez les chercheurs en sciences sociales mais également chez les personnes qui gravitent dans le monde des affaires. À quels critères la gouvernance répond-elle donc ? Pourquoi a-t-elle gagné une telle popularité ? Face aux défis qui résultent des problèmes soulignés précédemment et auxquels se heurtent l'Occident et la planète entière, les sociétés industrialisées et plus particulièrement les États anglo-saxons qui généralement sont en mesure d'imposer leur volonté à l'égard des pays émergents, ont cherché essentiellement à vouloir réduire l'emprise de l'administration publique sur la société civile.

Deux caractères doivent être pris en considération : en premier lieu, les États des pays développés s'estiment dorénavant constituer un acteur parmi tant d'autres au sein de la société. Certes, l'État en Amérique du Nord ou en Europe continue d'occuper un rôle central et même crucial dans le processus de régulation des sociétés, mais il ne veut plus se voir comme un agent régulant la totalité du social. Il considère que les acteurs sont mieux à même de réussir là où lui-même tend à échouer. En récusant son rôle de gardien intégral de la société, il estime que les agents sociaux seront mieux en mesure de répondre à leurs propres demandes. C'est moins une volonté d'imposer ses solutions à la société que de laisser celle-ci définir ses propres paramètres de résolution des problèmes. Société multiculturelle, fragmentée et travaillée par la pluralité, l'État se conçoit davantage comme un médiateur entre les divers acteurs constitutifs de la société civile. Il ne veut plus subsumer l'intégralité de la société à sa réalité, il encourage ainsi la société civile à s'autoréguler. La gouvernance désigne donc «les modes de gouvernement et la

² Sur l'ensemble de ces points, je me permets de renvoyer à mon article «Gouvernance et modernité : vers une éthique de la gouvernance ?», *Les Cahiers de la Chaire de recherche en éthique appliquée*, no. 29, 2005 dans lequel j'examine plus minutieusement l'ensemble de la problématique de la gouvernance.

manière de gouverner», tandis que le gouvernement est caractérisé par «les institutions et les agents chargés de gouverner, les gouvernants³». La gouvernance se distingue ici du gouvernement par son refus d'exercer le pouvoir de coercition propre à l'État sur les citoyens. L'État n'est pas là pour répondre aux demandes des citoyens et donc de contrôler l'espace social, il est là pour faciliter la prise en charge de la société par elle-même, l'autodétermination des acteurs sociaux. Le gouvernement encourage donc la concertation, la négociation chez les acteurs. Dans ce sens, il met en œuvre la gouvernance. Celle-ci n'est pas une nouvelle structure qui se substitue au gouvernement, il est un processus au cœur même de l'action politique. La gouvernance «favorise ainsi les interactions État-Société, en offrant un mode de coordination entre des acteurs sociaux caractérisés par la multiplicité et la fragmentation – administration publique, groupe de pression, mouvements de citoyens, associations de consommateurs – pour rendre l'élaboration de l'action publique plus efficace⁴». Jugeant qu'il nuit au processus de la régulation sociale, l'État demande précisément à la société d'améliorer la gestion de l'espace public.

En deuxième lieu, cette nouvelle manière de gouverner, de gérer le social ne pouvait, bien entendu, que susciter l'intérêt des politiques qui, au début des années 80, voulaient redéfinir le rôle de l'État. Les gouvernements de Reagan et de Tchatcher ont vu, dans cette période de crise, un moment propice pour insuffler une de leur politique qui les tenait les plus à cœur : réduire la taille de l'État, c'est-à-dire réduire le budget de l'État et la réglementation étatique. S'inspirant de la doctrine monétariste, les dirigeants de ces gouvernements voulaient que l'État se retire graduellement du domaine social, soit moins interventionniste. Les tenants libéraux de cette théorie économique et politique désignaient du nom de «bonne gouvernance» cette propension à vouloir diminuer l'intervention étatique. (En fait, ce sont plus précisément les héritiers de cette théorie qui

³ Bob Jessop, «L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement économique», *Revue internationale des sciences sociales*, *op. cit.*, p. 32-33. Voir aussi J. Kooiman (dir.), *Modern Governance : New Government-Society Interactions*, Londres, Sages, 1993; R.A.W. Rhodes, «The New Governance : Governing without Government», *Political Studies*, vol. 44, no. 4, 1996, p. 652-667; et James N. Rosenau, et Ernst Otto Czempiel, *Governance without Government : Order and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

⁴ Ali Kazancigil, «Gouvernance et science : modes de gestion de la société et production du savoir empruntés au marché», *Revue internationale des sciences sociales*, *op. cit.*, p. 75.

ont identifié cette réduction de l'intervention étatique à la notion de bonne gouvernance. Il faut savoir en effet que le terme de gouvernance est apparu aux États-Unis au début des années 90. Il est devenu populaire dans les pays francophones au milieu des années 90). Faisant coïncider la gouvernance à la gestion de l'État minimal, ces gouvernements considèrent a priori que l'État doit être réduit à une peau de chagrin et que dès lors il incombe aux acteurs sociaux de prendre le relais de l'État. Mettre en œuvre ces deux caractères de la gouvernance, tel est le défi auquel se sont attaqués les gouvernements occidentaux dans la foulée des administrations Reagan et Thatcher. Faut-il être surpris de constater que plusieurs bons auteurs ont vu dans la notion de gouvernance que le voile derrière lequel se profile le néolibéralisme⁵.

Typologie de la gouvernance

Essentiellement, on peut dégager trois types majeurs de la gouvernance : la gouvernance démocratique, la gouvernance économique et finalement, la gouvernance mondiale. Examinons la première. Récusant la domination, la gouvernance démocratique est le reflet des luttes incessantes menées par les citoyens, les associations pour accroître la transparence chez les tenants du pouvoir et augmenter la participation civique dans le processus décisionnel. Fruit de la contestation sociale, la gouvernance démocratique témoigne de la volonté citoyenne de ne pas se laisser dicter les décisions politiques ou sociales par des instances supérieures. Elle résulte du processus même de la démocratie analysé et développé par Tocqueville. C'est le travail de la société sur elle-même qui en quelque sorte a amené l'État à gérer de manière différente la société civile. Condition de la démocratie, l'exercice de la pluralité est à la source du développement de la gouvernance démocratique.

Sur ce plan, cette gouvernance s'inspire bien évidemment des théories politiques en vogue actuellement : la théorie de la démocratie délibérative ou communicationnelle de type habermassien selon laquelle c'est en exerçant de manière rationnelle leur faculté

⁵ Sur ce point, voir entre autres Annick Osmont, «La gouvernance : concept mou, politique ferme», *Les Annales de la Recherche Urbaine*, nos 80-81, décembre 1998, p. 19-25; Jean-Gustave Padioleau, «La gouvernance ou comment s'en débarrasser. (Stratégies de corruption)», *Espaces et sociétés*, nos 101-102, 2001, p. 61-73.

discursive que les citoyens égaux mais différents parviennent à engendrer un consensus nécessaire à l'action. Dans ce cadre là, il s'agit au fond d'établir les règles procédurales minimales sur lesquelles nous devons nous entendre car elles sont les conditions suffisantes pour fonder un dialogue fécond et respectueux de tous les acteurs présents. Ces règles peuvent être par exemple la limite de temps accordée à chacune des interventions, l'espace dans lequel se déroule les débats, la nomination d'un président de l'Assemblée, etc. Il ne s'agit donc pas de dicter le «contenu», les objets de la délibération mais seulement de définir les balises qui structurent l'exercice de cette démocratie dialogique. La création des «conférences de citoyens» s'inscrit dans cette tradition politique néo-kantienne⁶.

Mais la source qui a incontestablement le plus favorisé le développement de la notion de gouvernance est sans nul doute d'origine économique. C'est en effet dans le renouvellement au sein des facultés administratives des universités américaines des théories sur le management que le terme de gouvernance d'entreprise s'est trouvé de nouveau actualisé. Voulant alléger les structures administratives au sein des entreprises afin de réduire les coûts qui découlent des avantages sociaux consentis aux employés, plusieurs économistes se sont penchés sur les modalités effectives de ces allègements administratifs. De plus, désirant améliorer, à moindre coût, la qualité et la rapidité des services offerts aux citoyens, ces économistes se sont donc demandés : comment penser ce renouvellement de la régie interne des entreprises ? La gouvernance d'entreprise ou plutôt la régie d'entreprise (la première expression est un anglicisme car elle est la mauvaise traduction du terme anglais *corporate governance*) offre la possibilité de réfléchir à cette question.

Appliquée au domaine de l'administration publique, cette gouvernance d'entreprise va prendre précisément le nom de Nouvelle Gestion Publique (NGP),

⁶ Jacques Testart, «Renouveau de la démocratie participative: l'intelligence scientifique en partage», *Le Monde diplomatique*, février 2005, p. 24. Voir aussi : Daniel Boy, Dominique Donnet-Kamel et Philippe Roqueplo, «Un exemple de démocratie délibérative : la conférence de citoyens sur l'usage des OGM en agriculture et dans l'alimentation», *Revue française de science politique*, vol. 50, nos 4-5, 2000, p. 779-809; Suzanne de Chevaigné, Daniel Boy et Jean-Christophe Galloux, *Les Biotechnologies en débat. Pour une démocratie scientifique*, Paris, Balland, 2002.

traduction du terme anglais *the New Management*. Elle consiste dans «une remise en cause fondamentale et une redéfinition radicale des processus opérationnels pour obtenir des gains spectaculaires dans les performances critiques que constituent les coûts, la qualité, le service et la rapidité⁷». En un mot, la NGP désigne une intensification scientifique du travail. Il faut produire davantage dans un contexte de rationalisation des effectifs et des coûts. Dans ce contexte, la NGP consiste essentiellement à modifier le rapport entre l'État et le citoyen. Dans la tradition administrative de type wébérien, le fonctionnaire s'efforce de remplir son mandat dans la perspective de préserver l'intérêt général. Au sein de la Nouvelle Gestion Publique, le fonctionnaire doit s'efforcer de répondre rapidement et avec efficacité aux besoins particuliers de chacun des clients. Autrement dit, on passe d'une relation État-Citoyen à un rapport entre État-Client. C'est la volonté de développer une vision technocratique du rapport entre l'État et les clients-consommateurs qui est à la base de l'émergence de la NGP. Dès lors, le souci de conserver une vision collective des projets étatiques devient un objectif moins important pour l'État. Il n'en fallait pas plus pour qu'on interprète le développement de la NGP comme la perte du politique, de la démocratie⁸.

Enfin, nous avons vu que la chute du mur de Berlin mettait un terme à la guerre froide et ouvrait la porte à une nouvelle définition des relations internationales⁹. Ainsi, pour la Commission sur la gouvernance globale, la gouvernance désigne «la somme des nombreuses façons dont les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu qui permet de concilier des intérêts divers ou conflictuels et de mener une action en coopération. Elle englobe les institutions et les régimes formels habilités à imposer l'exécution de leurs décisions aussi bien que les arrangements informels dont des individus et des institutions sont convenus ou qu'ils perçoivent comme répondant à leur intérêt¹⁰». Au sein de cette définition soporifique de

⁷ Michael Hammer et James Champy, *Le Reengineering – Réinventer l'entreprise pour une amélioration spectaculaire de ses performances*, Paris, Dunod, 1993, p. 42.

⁸ Farhad Khosrokhavar, «La gouvernance et la place du politique. Gouvernance, État et société civile», dans Linda Cardinal et Caroline Andrew (dir.), *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p. 117-127.

⁹ Kimon Valaskakis, «Mondialisation et gouvernance : le défi de la régulation publique planétaire», *Futuribles*, no. 230, avril 1998, p. 5-28.

¹⁰ *Commission On Global Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1995, p. 12.

la gouvernance, s'élabore la volonté des États d'établir des rapports diplomatiques dans le but de gérer leurs différends. La gouvernance mondiale veut baliser ces rapports. Cependant, nous l'avons vu, la notion de gouvernance n'est pas seulement purement descriptive. A l'arrière-plan de cette définition de la gouvernance, il faut bien entendu que cette gouvernance s'inscrit dans le chemin tracé par la bonne gouvernance.

La gouvernance scientifique

Gouvernance démocratique, d'entreprise et mondiale, la gouvernance soulève également la question du rapport entre les sciences et l'organisation étatique. Soumis également aux impératifs de la bonne gouvernance, les chercheurs des sciences de la nature ou des sciences sociales et humaines doivent se soumettre aux objectifs de celle-ci : l'atteinte de buts concrets, chiffrables et financièrement rentables. Le chercheur doit davantage être en mesure d'atteindre les objectifs fixés par l'organisme qui le finance sous peine de se voir «couper les vivres». On accepte moins de financer des projets qui répondent difficilement à ces critères de rentabilité et d'efficacité. Ainsi, d'aucuns affirment qu'il est peu intéressant de développer un vaccin contre le SIDA car les principaux bénéficiaires de ce médicament se trouveraient dans les États africains dont les capacités financières sont limitées... Le développement de ce vaccin s'avèrerait donc financièrement peu rentable. En outre, on ne compte plus le nombre de chercheurs qui, travaillant auparavant dans des laboratoires publics, ont décidé de les quitter pour accepter les offres mirobolantes qu'ils reçoivent par exemple des compagnies biotechnologiques¹¹. Dans ce cas-ci, la recherche ne sert plus à financer des enjeux collectifs, mais à défendre seulement des intérêts particuliers. Bref, c'est tout le domaine de l'indépendance de l'activité scientifique qui est ici remise en cause par la prégnance de la bonne gouvernance dans nos sociétés¹².

Autre défi : les chercheurs sont de plus en plus confrontés dans le cadre de leurs travaux à l'incertitude scientifique. De par leurs inventions, leurs créations, ils sont en

¹¹ Marc Peschanski, «Faut-il avoir peur des industries biotechnologiques ?», *Cités*, no. 4, 2000, p. 21-33.

¹² A titre purement indicatif, le gouvernement Thatcher a transformé le nom au cours des années 80 du British Social Science Research Council pour le désigner dorénavant du nom de... Economic and Social Research Council.

mesure de provoquer des changements dans des domaines aussi divers que l'environnement ou la génétique dont ils mesurent difficilement à long terme les effets de ces modifications. Cet élément d'incertitude scientifique a changé le rapport entre la science et le politique. Il est devenu, à ce point, constitutif de l'expérience scientifique que les décideurs publics se doivent néanmoins d'agir, de prendre des mesures quand bien même qu'ils ne reçoivent pas l'aval des scientifiques. En d'autres mots : les hommes politiques ne peuvent plus se contenter d'être à la remorque des scientifiques, ils doivent prendre des décisions en dépit du flottement de la science sur les impacts de ses recherches. C'est bien entendu dans ce contexte que le principe de précaution est apparu, s'est développé et a pris l'importance qu'on lui connaît actuellement.

Conclusion

La gouvernance soulève au fond le problème de la prégnance constante et croissante de la technique au sein de nos sociétés. Comment répondre aux objectifs de la croissance économique, sans délaissier pour autant les enjeux sociaux et politiques ? La bonne gouvernance indique que le rôle du politique est secondarisé tandis que le pôle économique et la société sont valorisés. Comment la science peut-elle contribuer à nourrir le politique dans l'atteinte de ses objectifs : définir l'intérêt public, développer des projets communs : environnement, eau, etc.

Francis Moreault
Centre Sève
Université de Sherbrooke

Bibliographie

BOY, Daniel, Dominique DONNET-KAMEL et Philippe ROQUEPLO, «Un exemple de démocratie délibérative : la conférence de citoyens sur l'usage des OGM en agriculture et dans l'alimentation», *Revue française de science politique*, vol. 50, nos 4-5, 2000, p. 779-809.

CALLON, Michel, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.

DE CHEVAIGNÉ, Suzanne, Daniel BOY et Jean-Christophe GALLOUX, *Les Biotechnologies en débat. Pour une démocratie scientifique*, Paris, Balland, 2002.

GAUDIN, Jean-Pierre, *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Les Presses de Science politique, 2002.

HAMMER, Michael et James CHAMPY, *Le Reengineering – Réinventer l'entreprise pour une amélioration spectaculaire de ses performances*, Paris, Dunod, 1993.

JESSOP, Bob, «L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement économique», *Revue internationale des sciences sociales*, no. 155, mars 1998, p.

KAZANCIGIL, Ali, «Gouvernance et science : modes de gestion de la société et production du savoir empruntés au marché», *Revue internationale des sciences sociales*, no. 155, mars 1998, p. 73-84.

KHOSROKHAVAR, Farhad, «La gouvernance et la place du politique. Gouvernance, État et société civile», dans Linda CARDINAL et Caroline ANDREW (dir.), *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p. 117-127.

KOOIMAN, J. (dir.), *Modern Governance : New Government-Society Interactions*, Londres, Sages, 1993.

LORRAIN, Dominique, «Administrer, gouverner, réguler», *Les Annales de la Recherche Urbaine*, nos 80-81, décembre 1998, p. 85-92.

MOREAULT, Francis, «Gouvernance et modernité : vers une éthique de la gouvernance?», *Les Cahiers de la Chaire de recherche en éthique appliquée*, no. 29, 2005.

OSMONT, Annick, «La gouvernance : concept mou, politique ferme», *Les Annales de la Recherche Urbaine*, nos 80-81, décembre 1998, p. 19-25.

PADIOLEAU, Jean-Gustave, «La gouvernance ou comment s'en débarrasser. (Stratégies de corruption)», *Espaces et sociétés*, nos 101-102, 2001, p. 61-73.

PESCHANSKI, Marc, «Faut-il avoir peur des industries biotechnologies ?», *Cités*, no. 4, 2000, p. 21-33.

RHODES, R.A.W., «The New Governance : Governing without Government», *Political Studies*, vol. 44, no. 4, 1996, p. 652-667.

ROSENAU, James N., et Ernst Otto CZEMPIEL, *Governance without Government : Order and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

STOKER, Gerry, «Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance», *Revue internationale des sciences sociales*, no. 155, mars 1998, p. 19-30.

TESTART, Jacques, «Renouveau de la démocratie participative: l'intelligence scientifique en partage», *Le Monde diplomatique*, février 2005, p. 24.

VALASKAKIS, Kimon, «Mondialisation et gouvernance : le défi de la régulation publique planétaire», *Futuribles*, no. 230, avril 1998, p. 5-28.